

# Table de matières

<b>1.</b>	<b>Dispositions générales.....</b>	<b>3</b>
1.1	Organisation .....	3
1.2	Participation.....	3
1.3	Compétences.....	3
1.4	Champ d'application des directives .....	3
1.5	Offre .....	3
1.6	Inscriptions.....	4
1.7	Directives applicables à tous les concours.....	5
<b>2.</b>	<b>Concours des sociétés (CSo) .....</b>	<b>7</b>
2.1	Généralités .....	7
2.2	Classe d'âge jeunesse .....	10
2.3	Classe d'âge actifs/-ves .....	12
2.4	Classe d'âge Dames/Hommes .....	14
2.5	Classe d'âge dames seniors/seniors .....	16
2.6	Sport senior . tournoi des 3 jeux.....	17
<b>3.</b>	<b>Concours individuels du sport de masse.....</b>	<b>18</b>
3.1	Aérobic .....	18
3.2	Gymnastique aux agrès .....	18
3.3	Gymnastique.....	19
3.4	Athlétisme.....	20
3.5	Concours de gymnastique.....	21
<b>4.</b>	<b>Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA).....</b>	<b>23</b>
4.1	Offre .....	23
4.2	Disciplines.....	23
4.3	Droit de participation .....	24
4.4	Equipes.....	24
4.5	Organisation .....	24
4.6	Evaluation.....	24
4.7	Aide par discipline.....	24
4.8	Equipes victorieuses .....	24
<b>5.</b>	<b>Plusport (concours de sport handicap).....</b>	<b>24</b>
5.1	Concours par équipes .....	24
<b>6.</b>	<b>Manifestations annexes .....</b>	<b>25</b>
6.1	Jeux.....	25
6.2	Estafette navette .....	27
6.3	Productions libres.....	28
6.4	Cérémonie de clôture .....	28
6.5	Offre récréative et de loisirs.....	28
<b>7.</b>	<b>Finances .....</b>	<b>29</b>
7.1	Cartes de compétition journalières .....	29
7.2	Frais d'inscription .....	29
7.3	Finance d'inscription .....	29
7.4	Prix de moniteur.....	29
7.5	Déduction de la finance de garantie.....	30
7.6	Cartes de fête .....	30
<b>8.</b>	<b>Dispositions légales .....</b>	<b>31</b>
8.1	Obligations financières .....	31
8.2	Caractère obligatoire des prescriptions de concours.....	31
8.3	Protêts .....	31
8.4	Comportement des participants.....	31
8.5	Sanctions à l'encontre des sociétés fautives.....	31
<b>9.</b>	<b>Dispositions finales.....</b>	<b>32</b>
9.1	Interprétation des textes des directives de concours .....	32
9.2	Dispositions de la direction de concours/du CO.....	32
9.3	Corrections et modifications apportées aux directives de concours.....	32
<b>10.</b>	<b>Approbation.....</b>	<b>32</b>

<b>11. Annexe</b> .....	<b>33</b>
11.1 Déductions d'ordre pour tous les concours .....	33
11.2 Appendice au règlement d'organisation « mesures de prévention contre vandalisme lors de manifestations » .....	33
<b>12. Règlements</b> .....	<b>34</b>
<b>13. Abréviations</b> .....	<b>35</b>
13.1 Général .....	35
13.2 Concours .....	35
13.3 Jeux .....	35
13.4 Gymnastique .....	35
13.5 Athlétisme / CMEA .....	35
13.6 Gymnastique aux agrès Getu Gymnastique aux agrès .....	36
13.7 Gymnastique aux jeux nationaux .....	36
13.8 Tests de branche .....	36
13.9 Fit&Fun .....	36
13.10 Aérobie .....	36
13.11 Jeunesse .....	36
13.12 Concours de gymnastique .....	36
<b>14. Adresses</b> .....	<b>37</b>
<b>15. Surface pour les disciplines</b> .....	<b>38</b>
<b>16. Délais</b> .....	<b>39</b>

# 1. Dispositions générales

## 1.1 Organisation

La fête cantonale de gymnastique bernoise est organisée par l'association de gymnastique Bern Oberaargau-Emmental (TBOE): FCG 2010  
Date : du 18 au 20 et du 25 au 27 juin 2010

## 1.2 Participation

### 1.2.1 Droit de participation

Tous les adultes actifs annoncés à l'ASA peuvent participer à la FCG2010 de même que les jeunes des sociétés et groupes de la Fédération suisse de gymnastique (STV) enregistrés sur ASA en nombre.

Les sociétés officiellement annoncées de Satus, de Swiss Athletic (FSA), de la FSGC et de l'Union sportive suisse ont également le droit de participer.

Le comité d'organisation décide en collaboration avec la TBOE du droit de participation des sociétés d'autres associations et organisations.

Tous les participants doivent être en possession d'une carte de membre FSG valable. Les jeunes de moins de 16 ans (l'année de naissance 1994), pour autant qu'ils soient annoncés à l'ASA, les détenteurs d'une licence délivrée par la FSG ou la FSA et les sociétés invitées de l'étranger sont exemptes de cette règle (cartes journalières et annuelles cf. art. 7.1).

Compte tenu de leur situation, les sociétés mixtes peuvent choisir plusieurs variantes. Il n'en sera cependant pas tenu compte lors de l'élaboration du plan de travail.

Les membres de la direction de concours et des secteurs ainsi que les juges et les arbitres peuvent y prendre part.

### 1.2.2 Restrictions

Pour des raisons d'organisation, la direction de concours se réserve le droit:

- en cas de descriptions trop nombreuses, de fixer des contingents
- en cas de descriptions insuffisantes, d'éliminer des concours et des catégories de l'offre
- de regrouper des catégories et des classes d'âge

### 1.2.3 Attestation de l'âge pour les concours

Un document officiel peut être exigé (par ex. carte identité, permis de conduire).

## 1.3 Compétences

La direction générale des concours de la FCG, sous la surveillance du comité TBOE, est responsable du déroulement des concours et des productions.

## 1.4 Champ d'application des directives

Les présentes directives s'appliquent à tous les concours/productions.

## 1.5 Offre

La FCG 2010 propose les concours et activités suivants:

### 1.5.1 Concours de sociétés

Jeunesse, actifs/-ves, dames/hommes, dames seniors/seniors, sport senior, CMEA

### 1.5.2 Concours individuels

Aérobic, agrès, gymnastique, athlétisme, concours de gymnastique générale

### 1.5.3 Plusport (concours sport handicap)

Fit & Fun, sous la direction de Plusport sport handicap du canton de berne. Contact: Martin Badertscher, Strandweg 1a, 3400 Burgdorf, tél. 034 422 41 85

#### 1.5.4 Manifestations annexes

En plus des concours, la possibilité est offerte de participer aux manifestations suivantes:

- estafette navette
- productions libres (aux installations de compétitions de gymnastique et agrès)
- jeux
- cérémonie de clôture
- offres d'animations et de loisirs

Pour de plus amples détails, voir les chapitres ci-après.

### 1.6 Inscriptions

#### 1.6.1 Généralités

Les inscriptions des sociétés, équipes de jeux et personnes individuelles doivent être effectuées dans les délais par la société via internet sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch). Si l'inscription est impossible par internet, il est conseillé de s'adresser à la direction générale des concours de la fête (adresse art. 14).

En même temps la finance d'inscription de Fr. 500.- doit être payée (art. 7.2).

#### 1.6.2 Plusport

Toutes les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante:

Martin Badertscher, Strandweg 1a, 3400 Burgdorf, Tel. 034 422 41 85

#### 1.6.3 Délais

Veiller à observer les délais suivants (timbre postal/date du courriel):

- Délai d'inscription pour tous les concours 31 octobre 2009
- Paiement de la finance d'inscription et de garantie 15 novembre 2009
- Renvoi de la feuille de contrôle concours sociétés 31 janvier 2010
- Inscription nominative des gymnastes individuels 28 février 2010
- Liste de commande CO 28 février 2010
- Bulletin de versement pour le remboursement de la finance de garantie 28 février 2010
- Liste de matériel agrès (y compris demande pour engins auxiliaires et autres engins supplémentaires) 28 février 2010
- Paiement selon facture du CO 15. Mai 2010

#### 1.6.4 Mutations

Au moment de la annonce des mutations et dans le domaine des concours de sociétés, il n'est pas possible de changer les disciplines ni de annoncer de nouvelles. Concernant les augmentations d'effectifs, les changements suivants sont acceptés:

- Athlétisme et jeux aux nationaux jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4, exception: estafette navette, une augmentation jusqu'à 16 personnes est possible.
- Tests de branche et parcours jeunesse jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4.
- Fit&fun discipline 1 jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 6.
- Fit&fun discipline 2 et 3 jusqu'au prochain chiffre pouvant être divisé par 4
- Agrès, gymnastique et team aerobic: ces disciplines ne sont pas limitées

#### 1.6.5 Désistements

Des désistements pour de justes motifs sont à adresser par écrit à la direction générale de concours (adresse art. 14). Les conséquences financières sont indiquées dans l'article 7.3.1.

## 1.7 Directives applicables à tous les concours

Toutes les directives sont disponibles auprès de la Fédération suisse de gymnastique, secrétariat central, Bahnhofstrasse 38, 5001 Aarau) (tél.: 062 837 82 00, courriel: stv@stv-fsg.ch)  
Pour savoir quelles sont les directives en vigueur, consulter le site: [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch) -> sport de masse -> généralités -> directives.

S'il n'y a pas de directives ou barèmes de la FSG, s'appliquent ceux de la FCG2010 qui seront publiés sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

### 1.7.1 Obligations des sociétés

Les sociétés/groupes sont tenus de participer, avec une délégation, aux manifestations désignées officiellement (cérémonie de clôture, cérémonies protocolaires).

Les responsables de société s'engagent vis-à-vis de l'organisateur et de la direction de concours générale à ce que leurs membres adoptent, dans la mesure du possible, un comportement sportif et correct.

### 1.7.2 Postes d'annonce

Les sociétés/groupes s'annoncent au min. 1h½ avant le début de la compétition de société auprès des postes centraux d'annonce.

Toutes les autres postes d'annonces (concours individuels, CMEA, manifestations annexes) seront publiées dans le guide de fête et sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

### 1.7.3 Prix de moniteur

La finance de description du concours de sociétés inclut un prix de moniteur. Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être retirés contre facturation.

Les sociétés/groupes disputant des concours individuels, manifestations cadres, productions libres, etc. peuvent commander des prix de moniteur contre facturation.

### 1.7.4 Musique

Pour chaque discipline de concours avec accompagnement musical, les participants apportent une cassette de musique ou un CD. La musique d'accompagnement doit être enregistrée au début du support sonore. Chaque cassette de musique ou CD ne doit comporter qu'un seul accompagnement musical. Prévoir un support sonore de réserve (CD/CM).

### 1.7.5 Dopage

Les concours doivent se dérouler conformément aux statuts sur le dopage de Swiss Olympic 2009. Toute mesure améliorant de manière artificielle la performance (dopage) des participants actifs est interdite.

Swiss Olympic ainsi que la direction de concours sont habilités à ordonner des contrôles et à sanctionner les contrevenants en vertu du règlement de Swiss Olympic (cf. [www.swissolympic.ch](http://www.swissolympic.ch)). Les personnes sanctionnées par Swiss Olympic ne sont pas autorisées à participer aux concours.

### 1.7.6 Tenues et publicité

Les participants aux concours de sociétés portent une tenue donnant une image harmonieuse et ne gênant pas le jugement.

Veiller à respecter les directives sur la tenue vestimentaire de chaque discipline. Quant à la publicité, se référer aux prescriptions sur la tenue vestimentaire lors des manifestations FSG (éd. 2001) ou les directives des associations spécialisées.

### 1.7.7 Cérémonies protocolaires

Le déroulement des cérémonies protocolaires de tous les concours sera publié dans le guide de fête et sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

Lors de ces cérémonies, le port de la tenue de compétition ou du survêtement de société est obligatoire.

### 1.7.8 Distinctions

- |   |  |
|---|--|
| • Vainqueur des divisions dans concours le CSo en 3 parties | prix souvenir                                    |
| • Vainqueur de la branche CSo en 1 partie                   | prix souvenir                                    |
| • Autres sociétés   | fanion ou couronne de laurier                    |
| • CMEA/sport senior   | prix souvenir                                    |
| • Individuel  | médailles/distinctions/<br>distinctions de chêne |

### **1.7.9 Juges**

La réglementation des juges, arbitres et juges d'aide des diverses branches ressort de l'article 2.1.1 et 3.2.3. Il faut enregistrer tous les juges, arbitres et aides par l'inscription via internet. Pour toutes les disciplines, les juges et aides sont recrutés et proposés par les directions de concours. Pour les juges jugeant à la FCG 2010 et disputant des concours ou prenant part à des manifestations cadres, les sociétés acquittent des cartes de fête appropriées (type A ou B).

### **1.7.10 Aides par discipline**

Pour les règles de participation des aides par discipline, se référer art. 2.1.1., 3.4.3 et 4.4. Pour les aides par discipline disputant des concours ou participant à des manifestations cadres, les sociétés acquittent des cartes de fête appropriées (type A, B).

### **1.7.11 Assurance**

Conformément au règlement de la CAS FSG, tous les participants enregistrés nominativement dans l'ASA comme adultes actifs et, dès lors, détenteurs d'une carte de membre FSG ainsi que les jeunes enregistrés dans l'ASA en nombre sont assurés pour la RC, les bris de lunettes et l'assurance accident complémentaire.

## 2. Concours des sociétés (CSo)

### 2.1 Généralités

A la FCG 2010, le concours de sociétés est identique pour toutes les classes d'âge. Il n'existe qu'une seule catégorie. Aucune différence n'est faite entre les gm et gf.

**Une seule** variante peut être choisie parmi les quatre possibilités suivantes:

- Concours de sociétés en une partie
- Deux concours de sociétés en une partie
- Concours de sociétés en trois parties
- Concours de sociétés en trois parties et concours de sociétés en une partie

Chaque discipline ne peut être choisie qu'une seule fois par société/groupe. **Il est interdit d'exécuter la même production/discipline dans la même composition sous différents noms de société.**

Des gymnastes différentes peuvent prendre part aux différentes parties de concours.

En cas de participation à deux différentes classes d'âge/sociétés, il n'est pas possible d'en tenir compte lors de l'élaboration du plan de travail. Ce type de demande ne sera pas pris en considération.

Les jeunes disputant le concours de sociétés jeunesse et actifs, ne s'acquittent que d'une seule carte de fête (type A).

#### 2.1.1 Juges

##### 2.1.1.1 Fit&Fun

Chaque société participant dans le discipline Fit&Fun est obligée à déclarer par 8 gymnastes un arbitre (exemple: 6 . 8 gymnastes = 1 arbitre, 9 . 16 gymnaste = 2 arbitres).

Les juges ont l'obligation de suivre un cours programmé avant la fête. En cas de non déclaration ou d'absence des arbitres, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

##### 2.1.1.2 Tests de branche

Chaque société participant dans le discipline tests de branche est obligée à déclarer par 8 gymnastes un arbitre (exemple: 6 . 8 gymnastes = 1 arbitre, 9 . 16 gymnaste = 2 arbitres).

Les juges ont l'obligation de suivre un cours programmé avant la fête. En cas de non déclaration ou d'absence des arbitres, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

##### 2.1.1.3 Gymnastique aux agrès

Toutes les sociétés bernoises qui participent avec plus de 8 gymnastes dans la discipline gymnastique aux agrès des sociétés (GAS) sont obligées à déclarer un juge GAS (selon les directives juges GAS canton de Berne). Si les besoins en juges des sociétés du canton de Berne ne sont pas couverts, la direction de concours se réserve le droit d'obliger les sociétés participantes hors du canton de Berne avec plus de 8 gymnastes dans la discipline GAS à mettre à disposition des juges GAS. En cas de non déclaration ou d'absence du juge, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

##### 2.1.1.4 Parcours Jeunesse

Chaque société participant dans le discipline Parcours à déclarer 2 juges d'aide. Ces juges d'aide seront instruits sur place avant le début du concours et restent en engagement pendant tout le concours. En cas de non déclaration ou d'absence des juges d'aide, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

##### 2.1.1.5 Athlétisme

Les sociétés ayant des juges d'athlétisme avec un brevet sont priées de les déclarer.

#### 2.1.2 Aides par discipline (AD) athlétisme et jeux aux nationaux

Pour leurs concours dans les disciplines par mensuration (athlétisme : HO, KU, SB, SPE, WE, WU et jeux aux nationaux: STS) les sociétés/groupes mettent à disposition par 8 gymnastes et durant toute la durée de compétition une personne âgée d'au moins 16 ans (aide par discipline) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne se annonce au poste d'annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d'absence de l'AD, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

Exemple: 1 . 8 gymnaste = 1 AD; 9 . 16 gymnaste = 2 AD, etc.

### 2.1.3 Classes d'âge

On distingue quatre classes d'âge :

- Jeunesse : année de naissance 1994 et plus jeunes
- Actifs/-ves : âge libre
- Dames/Hommes : 1/3 années de naissance entre 1985 et 1975  
les 2/3 restants devant être nés avant 1975
- Dames seniors/seniors : 1/3 année de naissance entre 1975 et 1955  
es 2/3 restants devant être nés avant 1955.

Dans les classes d'âge avec règle 1/3, on arrondit vers le haut.

Exemple : 10 personnes :  $1/3 = 3,33$  personnes. On arrondit à 4 personnes.

Ainsi, dans un groupe de 10 personnes, 4 personnes peuvent être plus jeunes que la limite d'âge de la catégorie.

### 2.1.4 Divisions

#### 2.1.4.1 Jeunesse

- 1<sup>ère</sup> division : 36 et plus gymnastes
- 2<sup>e</sup> division : 25 - 35 gymnastes
- 3<sup>e</sup> division : 15 - 24 gymnastes
- 4<sup>e</sup> division : 8 - 14 gymnastes

#### 2.1.4.2 Actifs

- 1<sup>ère</sup> division : 36 et plus gymnastes
- 2<sup>e</sup> division : 28 - 35 gymnastes
- 3<sup>e</sup> division : 21 - 27 gymnastes
- 4<sup>e</sup> division : 13 - 20 gymnastes
- 5<sup>e</sup> division : 8 - 12 gymnastes

#### 2.1.4.3 Dames/hommes

- 1<sup>ère</sup> division : 30 et plus gymnastes
- 2<sup>e</sup> division : 16 - 29 gymnastes
- 3<sup>e</sup> division : 11 - 15 gymnastes
- 4<sup>e</sup> division : 8 - 10 gymnastes

#### 2.1.4.4 Dames seniors/seniors

- 1<sup>ère</sup> division : 21 et plus et plus gymnastes
- 2<sup>e</sup> division : 16 - 20 gymnastes
- 3<sup>e</sup> division : 11 - 15 gymnastes
- 4<sup>e</sup> division : 8 - 10 gymnastes

### 2.1.5 Répartition des divisions

Pour la répartition des divisions il est pris en compte la moyenne des gymnastes en lice par concours. Le nombre total de gymnastes en lice est divisé par le nombre de parties de concours, ce qui donne la division. Les personnes ne comptent donc qu'une fois par participation.

Exemple classe d'âge actifs :

1 <sup>ère</sup> partie de concours	8 personnes
2 <sup>e</sup> partie de concours	17 personnes
3 <sup>e</sup> partie de concours	21 personnes
Total	46 personnes : $3 = 15,33$ personnes

On arrondit, ce qui donne 16 personnes.

Ainsi, la société est attribuée à la 4<sup>e</sup> division.

### 2.1.6 Blessures

Les gymnastes qui se blessent lors du concours sont comptés dans l'effectif. Le certificat médical délivré sur place par le collaborateur sanitaire de la FCG 2010 n'est pris en considération qu'à partir de la discipline suivante.

Un certificat médical délivré par le collaborateur sanitaire FCG 2010 sur place est nécessaire pour les disciplines ne pouvant être disputées.

### 2.1.7 Jugement

Le jugement se fait conformément aux directives de la branche/discipline en question. Les notes des différentes disciplines sont arrondies au centième de point.

Chaque partie de concours donne lieu au max. à 10 points et max. 30 points pour CSo en trois parties complètes. Dès que plusieurs groupes disputent une partie de concours, la note obtenue par un groupe est multipliée par le nombre de gymnastes en lice (y compris les blessés). La somme est ensuite divisée par le nombre de gymnastes (y compris les blessés) disputant la partie de concours et arrondie au centième de point.

### 2.1.8 Classements

Il y a des classements par classe d'âge :

- classement par branche pour le concours en une partie
- classement par division pour le concours en trois parties

### 2.1.9 Concours de société en une partie

Pour le concours de sociétés en une partie, les branches suivantes sont proposées :

- Test de branche (sans jeunesse) (FT)
- Fit & Fun (sans jeunesse ni actifs) (FF)
- Gymnastique aux agrès (sans dames seniors/seniors) (GETU)
- Gymnastique (GYM)
- Team aérobic (sans dames seniors/seniors) (TAE)

Les disciplines peuvent être librement choisies. Chaque discipline ne peut être exécutée qu'une seule fois. 6 personnes au minimum doivent participer. Il n'y a pas de division. En cas d'égalité de points, c'est le résultat avec le plus grand nombre de gymnastes qui sera pris en compte.

### 2.1.10 Concours de sociétés en trois parties

Le concours de sociétés en trois parties comprend trois parties de concours. Les branches suivantes sont proposées:

- Tests de branche (sans jeunesse) (FT)
- Fit & Fun (sans jeunesse ni actifs/-ves) (FF)
- Gymnastique aux agrès (sans dames seniors/seniors) (GETU)
- Gymnastique (GYM)
- Athlétisme (LA)
- Gymnastique aux jeux nationaux (NATU)
- Parcours (seulement jeunesse) (parcours)
- Team Aérobic (TAe)

Les disciplines des trois parties de concours peuvent être choisies librement. Chaque discipline ne peut être disputée qu'une seule fois.

La société peut être répartie en 4 groupes max. par partie de concours. Le nombre de groupes peut varier d'une partie de concours à l'autre. Le nombre min. de gymnastes par groupe est fixé comme suit:

- Branches TF, GETU, GYM, TAE ainsi que PS 6 gymnastes
- Branches LA, NATU, FF et parcours (seulement jeunesse) 4 gymnastes

Au minimum 8 personnes doivent participer à chaque partie de concours.

## 2.2 Classe d'âge jeunesse

Le concours aura lieu le dimanche, 20 juin 2010, éventuellement samedi, 19 juin 2010.

Lors du concours de sociétés en trois parties, il est obligatoire de choisir des disciplines de au moins deux branches. Pour le concours de sociétés jeunesse, en plus des disciplines de base, il est possible de choisir les disciplines/branches suivantes :

### 2.2.1 Branche gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès 2010 FSG et ses adaptations de jugement propres à la jeunesse s'appliquent.

Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BA)
- Sol (BO)
- Combinaison d'engins (GK)
- Barre fixe (RE)
- Anneaux balançants (SR)
- Barres asymétriques scolaires (SSB)
- Saut (SP)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser par inscription online pour le 28.02.2010 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres.

Les engins doivent être mis en place par la société avant le début du concours et rapportés dans le local de rangement à la fin du concours.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

#### 2.2.1.1 Article sur la sécurité et la responsabilité civile

- Le CO fournit des installations sûres et des engins sans défaut. Les installations et engins doivent être utilisés conformément aux prescriptions, et les sociétés en sont tenues responsables. Il convient d'assurer en premier la sécurité des gymnastes.
- La TBOE et le CO se déchargent de toute responsabilité lors d'une utilisation des installations et des engins non conforme aux prescriptions et lors d'erreurs de manipulation.

#### 2.2.1.2 Dispositions de sécurité concernant la gymnastique aux anneaux

- Le dispositif de sécurité est fermé durant la production ou alors les boulons de sécurités sont mis.
- Ajuster la hauteur des anneaux aux tapis.
- En règle générale, 54 tapis normaux sont à disposition pour les installations et la règle de sécurité (régler la hauteur à l'aide des tapis).

### 2.2.2 Branche gymnastique

Les directives de gymnastique 2008 FSG s'appliquent. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires jeunesse (à couleur vert clair).

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYGOH)
- Avec engin à main (GYGMH)

Gymnastique petite surface:

- Sans engin à main (GYKOH)
- Avec engin à main (GYKMH)

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYBOH)
- Avec engin à main (GYBMH)

### 2.2.3 Branche team aérobic

Les directives team aérobic 2008 FSG s'appliquent. Il n'y a pas de limite d'âge inférieure. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires jeunesse (à couleur vert clair).

- Team aérobic (TAe)

## 2.2.4 Branche athlétisme

Les directives de l'athlétisme de société 2009 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis. Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Lancer de la petite balle (BW) U16/U14 200g (diamètre 75-85mm), U11 et plus jeune 80g
- 1000m\*\* (barème de taxation sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch))
- Saut en hauteur (HO)
- Jet du boulet (KU) gm 4kg/gf 3kg
- Estafette navette (PS) 60m\*
- Saut en longueur (WE) (élan zone)

\*La piste présente une légère inclinaison c'est-à-dire un tracé à une légère montée et à une légère déclinaison.

\*\*Sont interdits les chaussures à vis.

## 2.2.5 Branche jeux nationaux

Les directives de la gymnastique aux jeux nationaux 2005 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis.

Les disciplines à choix sont les suivantes:

- Jet de la pierre (STS) (poids de la pierre en fonction de l'âge)
- Lever de la pierre (STH) (poids de la pierre en fonction de l'âge)

### 2.2.5.1 Lever de la pierre

- |  |      |
|--|------|
| • Cadets année naissance 1994                    | 15kg |
| • Cadets années naissances 1995+1996             | 10kg |
| • Cadets années naissances 1997+ 1998            | 8kg  |
| • Cadets années naissances 1999 et plus jeunes   | 6kg  |
| • Cadettes année naissance 1994                  | 10kg |
| • Cadettes années naissances 1995+1996           | 8kg  |
| • Cadettes années naissances 1997+1998           | 6kg  |
| • Cadettes années naissances 1999 et plus jeunes | 4kg  |

### 2.2.5.2 Jet de la pierre

La pierre ne peut être portée et jetée que d'une main, avec ou sans élan.

- Cadets 6kg
- Cadettes 4kg

## 2.2.6 Branche parcours

Les directives du parcours jeunesse 2006 FSG s'appliquent. Il est possible de choisir parmi les disciplines suivantes:

- Course d'obstacles (HL)
- Parcours de jeu uni hockey (UHP)
- Test jeu allround (STA)

## 2.2.7 Les répartitions par âge pour le jugement sont établies comme suit

- Années naissances 1994-1996 (U16)
- Années naissances 1997-1998 (U13)
- Années naissances 1999 et plus jeunes (U11)

Les répartitions par âge ne sont prises en compte que dans le jugement des disciplines par mensuration à l'aide des barèmes de taxation correspondants. Les différences d'âge ainsi que de sexe sont prises en compte à l'aide d'un barème séparé.

## 2.3 Classe d'âge actifs/-ves

Le concours aura lieu vendredi, 25 juin, et samedi, 26 juin 2010.

Les branches/disciplines suivantes sont proposées pour le concours de société des actifs/-ves

### 2.3.1 Branche tests de branche

- Test allround (FTA), directives 2008 FSG
- Test de branche balle à la corbeille (FTK), directives 2008 FSG
- Test de branche volley-ball (FTV), directives 2008 FSG

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

### 2.3.2 Branche gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès 2010 FSG s'appliquent.

Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BA)
- Sol (BSO)
- Combinaison d'engins (GK)
- Cheval-arçons (PF)
- Barre fixe (RE)
- Rhönrad (RR) > prendre avec soi
- Anneaux balançants (SR)
- Barres asymétriques scolaires (SSB)
- Saut (SP)
- Trampoline (TR) > prendre avec soi

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser par inscription online pour le 28.02.2010 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres.

Les engins doivent être mis en place par la société avant le début du concours et rapportés dans le local de rangement à la fin du concours.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

#### 2.3.2.1 Article sur la sécurité et la responsabilité civile

- Le CO fournit des installations sûres et des engins sans défaut. Les installations et engins doivent être utilisés conformément aux prescriptions, et les sociétés en sont tenues responsables. Il convient d'assurer en premier la sécurité des gymnastes.
- La TBOE et le CO se déchargent de toute responsabilité lors d'une utilisation des installations et des engins non conforme aux prescriptions et lors d'erreurs de manipulation.

#### 2.3.2.2 Dispositions de sécurité concernant la gymnastique aux anneaux

- Le dispositif de sécurité est fermé durant la production ou alors les boulons de sécurités sont mis.
- Ajuster la hauteur des anneaux aux tapis.
- En règle générale, 54 tapis normaux sont à disposition pour les installations et la règle de sécurité (régler la hauteur à l'aide des tapis).

### 2.3.3 Branche gymnastique

Les directives de gymnastique 2008 FSG s'appliquent. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires actifs (à couleur blanche).

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYGOH)
- Avec engin à main (GYGMH)

Gymnastique petite surface:

- Sans engin à main (GYKOH)
- Avec engin à main (GYKMH)

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYBOH)
- Avec engin à main (GYBMH)

### 2.3.4 Branche team aérobic

Les directives team aérobic 2008 FSG s'appliquent. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires actifs (à couleur blanche).

- Team aérobic (TAe)

### 2.3.5 Branche athlétisme

Les directives d'athlétisme de société 2009 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis. Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (HO)
- Jet du boulet (KU) gm 5kg/gf 4kg
- Course 400m (400)
- Course 800m (800)\*\*
- Estafette navette (PS) 80m \*
- Lancer javelot (SPE) gm 800g/gf 600g
- Balle à la lanière (SB) gm 1,5kg/gf 1kg
- Saut en longueur (WE)
- Lancer de la grès gm 500g/lancer du bâton gf 300g (WU)

\*La piste présente une léger inclinaison c'est-à-dire un tracé a une légère montée et l'autre une léger déclinaison.

\*\* Sont interdites les chaussures à vis.

### 2.3.6 Branche jeux nationaux

Les directives de la gymnastique aux jeux nationaux 2005 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis.

Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (STS) gm 22,5kg + 18kg/gf 12,5kg + 10kg
- Lancer de la pierre (STH) gm 12,5kg/gf 6kg

## 2.4 Classe d'âge Dames/Hommes

Le concours aura lieu vendredi, 25 juin, et samedi, 26 juin 2010.

Les branches/disciplines suivantes peuvent être choisies pour le concours de société de la classe d'âge dames/hommes :

### 2.4.1 Branche tests de branche

- Test allround (FTA), directives 2008 FSG
- Test de branche balle à la corbeille (FTK), directives 2008 FSG
- Test de branche volley-ball (FTV), directives 2008 FSG

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

### 2.4.2 Branche fit&fun

Les directives fit&fun 2010 FSG s'appliquent.

Les disciplines suivantes peuvent être choisies:

- FF1      devoir 1a      Foot-Balle à la corbeille  
              devoir 1b      Intercross
- FF2      devoir 2a      Balle croisée  
              devoir 2b      Unihockey
- FF3      devoir 3a      anneau de caoutchouc mousse  
              devoir 3b      balle de tennis-rugby

Aucun matériel propre n'est admis. Il est obligatoire d'utiliser les engins mis à disposition par les organisateurs.

Les chaussures à crampons sont autorisées. Les chaussures à vis et à clous sont interdites.

### 2.4.3 Branche gymnastique aux agrès

Les directives et prescriptions de taxation en gymnastique aux agrès 2010 FSG s'appliquent.

Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Barres parallèles (BA)
- Sol (BO)
- Combinaison d'engins (GK)
- Barre fixe (RE)
- Anneaux balançants (SR)
- Barres asymétriques scolaires (SSB)
- Saut (SP)

La liste de matériel correspond au nombre d'engins mis à disposition pour chaque discipline.

Les listes de matériel sont à adresser par inscription online pour le 28.02.2010 au plus tard.

Il est obligatoire de présenter une demande pour tous les engins auxiliaires, annexes et autres engins non mentionnés sur la liste du matériel. La rubrique correspondante de la liste du matériel doit être dûment remplie. Prendre avec soi tous les engins auxiliaires, annexes ou autres.

Les engins doivent être mis en place par la société avant le début du concours et rapportés dans le local de rangement à la fin du concours.

Il est interdit de s'exercer ou de s'entraîner sur la place de concours

#### 2.4.3.1 Article sur la sécurité et la responsabilité civile

- Le CO fournit des installations sûres et des engins sans défaut. Les installations et engins doivent être utilisés conformément aux prescriptions, et les sociétés en sont tenues responsables. Il convient d'assurer en premier la sécurité des gymnastes.
- La TBOE et le CO se déchargent de toute responsabilité lors d'une utilisation des installations et des engins non conforme aux prescriptions et lors d'erreurs de manipulation..

#### 2.4.3.2 Dispositions de sécurité concernant la gymnastique aux anneaux

- Le dispositif de sécurité est fermé durant la production ou alors les boulons de sécurités sont mis.
- Ajuster la hauteur des anneaux aux tapis.
- En règle générale, 54 tapis normaux sont à disposition pour les installations et la règle de sécurité (régler la hauteur à l'aide des tapis).

#### 2.4.4 Branche gymnastique

Les directives de gymnastique 2008 FSG s'appliquent. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires 35+ (à couleur bleu clair).

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYGOH)
- Avec engin à main (GYGMH)

Gymnastique petite surface:

- Sans engin à main (GYKOH)
- Avec engin à main (GYKMH)

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYBOH)
- Avec engin à main (GYBMH)

#### 2.4.5 Branche team aérobic

Les directives team aérobic 2008 FSG s'appliquent. Il n'y a pas de limite d'âge inférieure. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires actives (à couleur blanche).

- Team aérobic (TAe)

#### 2.4.6 Branche athlétisme

Les directives d'athlétisme de société 2009 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis. Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (HO)
- Jet du boulet (KU) gm 5kg/gf 4kg
- Estafette navette (PS) 80m \*
- Lancer javelot (SPE) gm 800g/gf 600g
- Balle à la lanière (SBL) gm 1,5kg/gf 1kg
- Saut en longueur (WEL)
- Lancer de la grès (WU) gm 500g/lancer du bâton gf 300g

\*La piste présente une légère inclinaison c'est-à-dire un tracé à une légère montée et à une légère déclinaison.

#### 2.4.7 Branche jeux nationaux

Les directives de la gymnastique aux jeux nationaux 2005 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis.

Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (STS) gm 18kg + 15kg/gf 10kg + 8kg
- Lancer de la pierre (STH) gm 10kg/gf 6kg

## 2.5 Classe d'âge dames seniors/seniors

Le concours aura lieu vendredi, 25 juin, et samedi, 26 juin 2010.

Une offre supplémentaire est introduite dans l'art. 2.6 pour les dames seniors et les seniors.

Les branches/disciplines suivantes peuvent être choisies pour le concours de sociétés de la classe d'âge des dames seniors/seniors.

### 2.5.1 Branche tests de branche

- Test allround (FTA), directives 2008 FSG

Les chaussures à crampons sont autorisées pour les tests de branche. Sont interdites les chaussures à clous ou à vis.

### 2.5.2 Branche fit&fun

Les directives fit&fun 2010 FSG s'appliquent.

Les disciplines suivantes peuvent être choisies:

- FF1      devoir 1a      Foot-Balle à la corbeille  
              devoir 1b      Intercross
- FF2      devoir 2a      Balle croisée  
              devoir 2b      Unihockey
- FF3      devoir 3a      anneau de caoutchouc mousse  
              devoir 3b      balle de tennis-rugby

Aucun matériel propre n'est admis. Il est obligatoire d'utiliser les engins mis à disposition par les organisateurs.

Les chaussures à crampons sont autorisées. Les chaussures à vis et à clous sont interdites

### 2.5.3 Branche gymnastique

Les directives de gymnastique 2008 FSG s'appliquent. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires 35+ (à couleur bleu clair).

Les sociétés doivent prendre avec elles tous les engins auxiliaires et engins à main.

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYGOH)
- Avec engin à main (GYGMH)

Gymnastique petite surface:

- Sans engin à main (GYKOH)
- Avec engin à main (GYKMH)

Gymnastique grande surface :

- Sans engin à main (GYBOH)
- Avec engin à main (GYBMH)

### 2.5.4 Branche athlétisme

Les directives d'athlétisme de société 2009 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis. Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Saut en hauteur (HO)
- Jet du boulet (KU) gm 5kg/gf 4kg
- Estafette navette (PS) 80m \*
- Balle à la lanière (SB) fm 1,5 kg/gf 1kg
- Saut en longueur (WE)
- Lancer de poids (WU) gm 500g/lancer du bâton gf 300g
- \*La piste présente une légère inclinaison c'est-à-dire un tracé à une légère montée et à l'autre une légère déclinaison.

### 2.5.5 Branche jeux nationaux

Les directives de la gymnastique aux jeux nationaux 2005 FSG s'appliquent. Aucun engin personnel n'est admis.

Peuvent être choisies les disciplines suivantes:

- Jet de la pierre (STS) gm 18kg + 15kg/gf 10kg + 8kg
- Lancer de la pierre (STH) gm 10kg/gf 6kg

## 2.6 Sport senior **È** tournoi des 3 jeux

Le concours aura lieu vendredi, 25 juin, ou samedi, 26 juin 2010.

### 2.6.1 Directives

Les directives tournoi des 3 jeux 2008 FSG s'appliquent.

### 2.6.2 Description du jeu

Le tournoi de jeu comporte les jeux suivants:

- La balle frappée
- L'ndiaca
- Le tennis planchettes

### 2.6.3 Catégorie d'âge

Dès l'âge de 50, une personne par équipe peut être plus jeune mais au maximum 45 ans

### 2.6.4 Equipes

- Une équipe se compose de 3 joueurs et d'un remplaçant.
- Les équipes peuvent être mixtes, seulement des dames seniors ou seulement des hommes seniors.

### 2.6.5 Modus du tournoi

Le modus qui prévoit un tour final sera publié dans le guide de fête et sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

### 2.6.6 Distinctions

L'équipe victorieuse reçoit un prix souvenir.

### 2.6.7 Inscription

Il est nécessaire de s'inscrire de la même manière que pour le concours de sociétés.

### 3. Concours individuels du sport de masse

Un concours de l'offre de concours individuels de sport de masse n'est disputé que lorsqu'au minimum huit personnes/paires/équipes originaires de quatre associations au moins s'annoncent. Les catégories peuvent être regroupées ou le concours est annulé. Les concours individuels auront lieu du 18 au 20 juin 2010 selon programme provisoire suivant.

- Aérobic samedi le 19 juin 2010
- Gymnastique aux agrès samedi le 19 juin 2010, év. vendredi le 18 juin 2010
- Gymnastique samedi le 19 juin 2010
- Athlétisme samedi le 19 juin 2010, év. vendredi le 18 juin 2010
- Concours de gymnastique samedi le 19 juin 20

#### 3.1 Aérobic

##### 3.1.1 Jugement

Les directives de l'aérobic 2008 FSG s'appliquent. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires âge spécifiques.

##### 3.1.2 Surface de compétition

La surface de compétition est de 9x9 m ou 12x12 m.

##### 3.1.3 Catégories

###### 3.1.3.1 Paires h-h/f-f/h-f

- catégorie J années naissance 1998 . 1994
- catégorie A âge libre
- catégorie 35+ années naissance 1975 et plus âgées

###### 3.1.3.2 Equipes de 3 à 5 gymnastes

- catégorie J années naissance 1998 . 1994
- catégorie A âge libre
- catégorie 35+ années naissance 1975 et plus âgées

##### 3.1.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les 3 premiers.  
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

#### 3.2 Gymnastique aux agrès

##### 3.2.1 Gymnastes féminines/masculins

- catégorie 5
- catégorie 6
- catégorie 7
- catégorie D/H

Les directives de gymnastique aux agrès individuels (GAI) féminins et masculins 2006 FSG s'appliquent ainsi que la table de classification 2008 FSG.

##### 3.2.2 Gymnastique aux agrès Elle+Lui

Concours par couples avec les trois disciplines suivantes:

- Sol avec partenaire, éléments synchrones en musique
- Anneaux balançants synchronisés
- Engin individuel: barre fixe haut/bas, barres de compétition, barres asymétriques scolaires
- Les directives de concours et de taxation de la gymnastique aux agrès Elle+Lui 2009 FSG, s'appliquent.

### 3.2.3 Juges

Tous les groupes qui participent avec plus de 5 gymnastes sont obligés à déclarer un juge GAI. A partir de 10 gymnastes, il faut déclarer deux juges. En cas de non déclaration ou d'absence des juges, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

### 3.2.4 Classement

En cas d'égalité de points, les gymnastes sont classés au même rang.

### 3.2.5 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les 3 premiers.  
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

## 3.3 Gymnastique

### 3.3.1 Jugement

Les directives de gymnastique 2008 FSG s'appliquent. Les gymnastes doivent prendre avec eux tous les engins auxiliaires et à main. Les présentations seront évaluées à l'aide des aides mémoires âge spécifiques

### 3.3.2 Surface de compétition

La surface de compétition est de 12 x 12m

### 3.3.3 Catégories

#### 3.3.3.1 Individuel

- catégorie J années naissance 1994 et plus jeunes
- catégorie A âge libre
- catégorie 35+ années naissance 1975 et plus âgées

Le concours libre est en une partie. Les genres de gymnastique peuvent être choisis selon les directives gymnastique 2008 - gymnastique sur scène. Chaque genre de gymnastique ne peut être choisi qu'une seule fois. Le même engin à mains ne peut être utilisé qu'une fois. Un/une gymnaste peut participer au maximum avec deux gymnastiques.

#### 3.1.3.2 A deux

- catégorie J années naissance 1993 et plus jeunes
- catégorie A âge libre
- catégorie 35+ années naissance 1975 et plus âgées

La répartition entre catégories se fait en fonction de l'année de naissance des gymnastes les plus âgés.

Le concours libre est en une partie. Les genres de gymnastique peuvent être choisis selon les directives gymnastique 2008 - gymnastique sur scène. Chaque genre de gymnastique ne peut être choisi qu'une seule fois. Le même engin à mains ne peut être utilisé qu'une fois. Une équipe peut participer au maximum avec deux gymnastiques.

### 3.3.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les 3 premiers.  
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

### 3.4 Athlétisme

#### 3.4.1 Offre libre

- Quatre branches cadettes  
100m\*, KUB 3kg, WE ou HO, 800m\*\* années naissances 1993 et plus jeunes
- Quatre branches gf  
100m\*, KU 4kg, WE ou HO, 800m\*\* âge libre
- Trois branches dames seniors  
100m\*, WE ou HO, KU 4kg ou 800m années naissances 1980 et plus âgées
- Pentathlon cadets  
100m\*, WE, KU 4kg, HO, 1000m\*\* années naissances 1993 et plus jeunes
- Six branches gm  
100m\*, KU 5kg, WE, HO, SPE 800g, 1000m\*\* âge libre
- Pentathlon seniors  
100m\*, KU 5kg, WE, HO, 1000m\*\* ou SB 1,5kg années naissances 1980 et plus âgées
- Athlétisme Elle&Lui concours juniors  
100m\*, WE, HO, KU 4kg/5kg, SPE 600g/800g, 2000m\*\* années naissances 1993 et plus jeunes
- Athlétisme Elle&Lui concours actifs/-ves  
100m\*, WE, HO, KU 4kg/5kg, SPE 600g/800g, 2000m\*\* âge libre
- Athlétisme Elle&Lui concours seniors  
100m\*, WE, HO, KU 4kg/5kg, SPE 600g/800g, 2000m\*\* années naissances 1980 et plus âgées

\* La piste présente une légère déclinaison du départ à l'arrivée.

\*\* Sont interdites les chaussures à vis.

#### 3.4.2 Dispositions

Les concours se déroulent selon WO/IWR 2006. S'appliquent les barèmes de la FSA 1994. S'appliquent les directives athlétisme Elle&Lui 2005 FSG.

#### 3.4.3 Déroulement du concours

L'horaire et l'ordre des disciplines fixés par la direction de concours doivent impérativement être respectés. Des équipes venant trop tard aux disciplines par ses propres fautes seront exclus du concours.

#### 3.4.4 Aide par discipline (AD)

Les sociétés/groupes mettent à disposition par 8 gymnastes (toutes disciplines confondues) durant toute la durée de compétition dans les disciplines par mensuration une personne âgée de au moins 16 ans (AD) dont le travail est de soutenir le jury en place. Cette personne se annonce au poste de annonce de la discipline en même temps que les gymnastes. En cas d'absence de l'AD, le groupe ne peut pas participer aux concours et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée

Exemple: 1 . 8 gymnaste = 1 AD; 9 . 16 gymnaste = 2 AD, etc.

#### 3.4.5 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les 3 premiers.  
40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

### 3.5 Concours de gymnastique

A la base, le concours de gymnastique est un concours individuel allround ouvert aux gm et aux gf de tout âge

#### 3.5.1 Directives/Barèmes

Les directives du concours de gymnastique 2006 FSG s'appliquent. Pour le jugement des prestations effectuées les barèmes et directives **actifs** de l'évaluation dizaine de la FSG sont applicables pour tous les catégories. ~~S'il n'y~~ pas de directives ou barèmes de la FSG, s'appliquent ceux de la FCG2010 qui seront publiés sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

#### 3.5.2 Catégories

- Cat. jeunes gf 3. disc. de trois branches années naissances 1994 et plus jeunes
- Cat. jeunes gm 3. disc. de trois branches années naissances 1994 et plus jeunes
- Cat. Actives gf 3. disc. de trois branches âge libre
- Cat. Actives gm 3. disc. de trois branches âge libre
- Cat. dames 35+ 3. disc. de deux branches années naissances 1975 . 1966
- Cat. hommes 35+ 3. disc. de deux branches années naissances 1975 . 1966
- Cat. dames 45+ 3. disc. de deux branches années naissances 1965 . 1956
- Cat. hommes 45+ 3. disc. de deux branches années naissances 1965 . 1956
- Cat. dames 55+ 3. disc. de deux branches années naissances 1955 . 1946
- Cat. hommes 55+ 3. disc. de deux branches années naissances 1955 - 1946
- Cat. dames 65+ 3. disc. de deux branches années naissances 1945 et plus âgées
- Cat. hommes 65+ 3. disc. de deux branches années naissances 1945 et plus âgées

Tous les gymnastes peuvent concourir dans les catégories gf et gm actives pour autant qu'ils remplissent les conditions.

#### 3.5.3 Offre

Le choix parmi les différentes branches est libre mais il n'est toutefois pas possible de choisir le jet du boulet et le lancer de la pierre en combinaison.

- 3.5.3.1 Branche aérobic
  - Aérobic (Ae) 1 production
- 3.5.3.2 Branche gymnastique aux agrès
  - Sol (BO) 6 éléments
  - Barres parallèles/barres asy. scolaires (BA/SSB) 6 éléments
  - Saut avec/sans caisson (SP) 2 sauts
- 3.5.3.3 Branche gymnastique
  - Gymnastique avec engin à main (GYBMH) 1 production
  - Gymnastique sans engin à main (GYBOH) 1 production
- 3.5.3.4 Branche fitness/jeu
  - Unihockey (UH) 1 essai  
(description sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch))
  - Basketball (BB) 1 essai  
(description sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch))
  - Lancer-Step (SZW) 1 essai

- 3.5.3.5 Branche athlétisme
- 80m . course (80)\* 1 essai
  - 1000m (1000)\*\* 1 essai
  - Saut en longueur (WE) 3 essais
  - Jet du boulet (KU) 3 essais
    - Jeunesse gf 3kg/gm 4kg
    - Actives gf 4kg/gm 5kg
    - Dames 4kg/hommes 5kg

\*La piste présente une légère déclinaison du départ à l'arrivée.

\*\* Sont interdites les chaussures à vis.

- 3.5.3.6 Branche jeux nationaux
- Lever de la pierre (STH) 1 essai
    - Jeunesse gf 10kg/gm 15kg
    - Actives gf 12,5kg/gm 22,5kg
    - Dames 10kg/hommes 18kg
  - Jet de la pierre (STS) 3 essais
    - Jeunesse gf 4kg/gm 6kg
    - Actives gf 6kg/gm 12,5kg
    - Dames 6 kg/hommes 10kg

### 3.5.4 Distinctions

Médailles d'or, d'argent et de bronze pour les 3 premiers.

40% des gymnastes en lice par catégorie reçoivent une distinction.

## 4. Concours multiple par équipes d'athlétisme (CMEA)

Le concours aura lieu le vendredi, 18 juin 2010.

### 4.1 Offre

Conformément aux directives CMEA 2008 FSG il y aura un concours CMEA dans les catégories suivantes:

- Jeunesse féminine B U16 années de naissances 1995 et plus jeunes
- Jeunesse féminine A U18 années de naissances 1993 et plus jeunes
- Juniors (f.) U20 années de naissances 1991 et plus jeunes
- Dames âge libre
- Dames seniors W/M30 années de naissances 1980 et plus âgées
- Jeunesse masculine B U16 années de naissances 1995 et plus jeunes
- Jeunesse masculine A U18 années de naissances 1993 et plus jeunes
- Juniors (m.) U20 années de naissances 1995 et plus jeunes
- Actifs âge libre
- Seniors W/M30 années de naissances 1980 et plus âgées
- Mixte âge libre
- Mixte jeunesse U18 années de naissances 1993 et plus jeunes

Pour les gymnastes féminines, le concours CMEA comprend quatre disciplines, pour les gymnastes masculins et les groupes mixtes cinq disciplines. Toute l'équipe doit participer dans toutes les disciplines. Il s'agit des disciplines suivantes:

### 4.2 Disciplines

#### 4.2.1 Gymnastes féminines

- 80m/100m course (80/100) \* 1 essai (Jeunesse B = 80m)
- 800m/1000m course (800/1000)\*\* 1 essai (Jeunesse B = 1000m)
- Jet du boulet (KU) 3 kg/4 kg 3 essais (Jeunesse B + A = 3 kg)
- Saut en longueur ou en hauteur (WE/HO) 3, voire 6 essais

\*La piste présente une légère déclinaison du départ à l'arrivée.

\*\* Sont interdites les chaussures à vis.

#### 4.2.2 Gymnastes masculins

- 80m/100m course (80/100) \* 1 essai (Jeunesse B = 80m)
- 1000m course (1000)\*\* 1 essai
- Saut en hauteur (HO) 6 essais
- Jet du boulet (KU) 4kg/5kg 3 essais (Jeunesse B = 4kg)
- Saut en longueur (WE) 3 essais

\*La piste présente une légère déclinaison du départ à l'arrivée.

\*\* Sont interdites les chaussures à vis.

#### 4.2.3 Mixte

- 100m course (100) \* 1 essai
- 1000m course (1000)\*\* 1 essai
- Saut en hauteur (HO) 6 essais
- Jet du boulet (KU) gf 4kg, gm 5kg 3 essais
- Saut en longueur (WE) 3 essais

\*La piste présente une légère déclinaison du départ à l'arrivée.

\*\* Sont interdites les chaussures à vis.

### 4.3 Droit de participation

Les sociétés peuvent participer au CMEA même si elles ne participent pas au concours de sociétés.

### 4.4 Equipes

- Une équipe est composée de 4 à 6 participants qui doivent appartenir à la même société, association d'athlétisme (AA) ou communauté d'athlétisme (CA swiss athletics).
- Les membres d'une équipe ne peuvent participer que pour une seule société, AA ou CA swiss athletics. Condition préalable pour une AA ou CA swiss athletics est l'art. 4.2.2 des directives CMEA 2008 FSG.
- Si une équipe est composée de participants de différentes catégories d'âge, elle est classée dans la catégorie dames / hommes. En ce qui concerne la jeunesse et les juniors, elle est classée dans la catégorie d'âge supérieure.

### 4.5 Organisation

- La compétition se déroulera uniquement s'il y a au moins quatre sociétés inscrites.
- Les catégories peuvent être regroupées ou la compétition annulée.
- En cas d'inscriptions trop nombreuses, la direction de concours peut décider de fixer des contingents.
- L'horaire et l'ordre des disciplines fixés par la direction de concours doivent impérativement être respectés. Des équipes venant trop tard aux disciplines par ses propres fautes seront exclus du concours.

### 4.6 Evaluation

- Les quatre meilleurs résultats du concours multiple sont pris en considération pour le total.
- La table FSA édition 1994 est déterminante.
- Les résultats réalisés au concours de sociétés et individuel ne sont pas pris en compte pour le CMEA.
- Il n'y aura qu'un classement par équipes et pas de classement individuel.
- Les distinctions sont seulement remises aux équipes.
- Les résultats de l'équipe réalisés lors de la fête de gymnastique sont pris en considération pour la qualification selon règlement CMEA.

### 4.7 Aide par discipline

Chaque équipe en lice dispose d'un aide par discipline (AD). L'AD s'annonce avec l'équipe et l'accompagne durant toute la compétition. En son absence, l'équipe n'est pas autorisée à concourir et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

### 4.8 Equipes victorieuses

Les équipes victorieuses reçoivent un prix d'équipe. Les responsables d'équipes concernés sont tenus d'être présents pour la remise des distinctions.

## 5. Plusport (concours de sport handicap)

### 5.1 Concours par équipes

Le sport handicap propose un concours par équipes s'Fit & Fun%. Plusport, sport handicap du canton de Berne est responsable de l'organisation et de l'inscription.

Adresse: Martin Badertscher, Strandweg 1a, 3400 Burgdorf. Tel. 034 422 41 85

## 6. Manifestations annexes

### 6.1 Jeux

#### 6.1.1 Tournoi de balle aux poings 1<sup>er</sup> week-end

##### 6.1.1.1 Lieu/date/heures

Kirchberg, 19 juin 2010, env. dès 08.30 . 16.00h

##### 6.1.1.2 Catégories:

- Équipes élites et joueurs de la ligue nationale
- A équipes et joueurs de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ligue
- B d'autres équipes et joueurs
- Seniors dès année naissance 1970 (sans joueurs de la ligue nationale)
- Vétérans 1, dès année naissance 1960
- Vétérans 2, dès année naissance 1950 (si assez d'inscriptions), terrains de jeux plus petits (18 x 40m)

##### 6.1.1.3 Droit de jouer

- Une société peut s'inscrire avec plusieurs équipes.
- Un joueur/une joueuse ne peut participer qu'avec une équipe.

##### 6.1.1.4 Déroulement

- Si il n'y a pas assez d'inscriptions, une catégorie peut être annulée.
- Si il y a trop d'inscriptions dans une catégorie, la direction du tournoi a le droit de faire des redistributions.
- Le tournoi aura lieu à l'air libre sur gazon.
- Lors du mauvais temps, la direction du tournoi décide du cours.

##### 6.1.1.5 Règlement

S'appliquent les règlements de SWISS-FAUSTBALL avec les modifications suivantes :

- Terrains de jeux écourtés
- Des enclos latéraux et arrières

##### 6.1.1.6 Durée du match

Environ 2 x 10 minutes incl. changement de camp (dépendant du nombre des équipes participantes)

##### 6.1.1.7 Arbitres

- Les arbitres et les scripteurs sont mettre à disposition par les équipes selon le programme.
- Seulement des arbitres possédant au moins d'un brevet cantonal sont à mettre à disposition.
- On se passe de juges de lignes (du fairplay!)
- En cas d'absence de l'arbitre, le groupe ne peut pas entrer en compétition et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.

##### 6.1.1.8 Proclamation des résultats

- La proclamation des résultats aura lieu sur place à la fin du tournoi.
- Les trois premières équipes par catégorie reçoivent un prix en nature.

##### 6.1.1.9 Informations

Des informations plus précises seront publiées sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch) et dans le guide de fête.

#### 6.1.2 Tournoi de balle aux poings twin 1er week-end

***Le jeu balle aux poings dans des équipes à deux sur petit terrain***

##### 6.1.2.1 Lieu/date/heures

Kirchberg, 20 juin 2010, env. dès 08.30 . 12.00 Uhr

- 6.1.2.2 Catégories:
- A équipes et joueurs de la ligue nationale et 1ère ligue
  - B d'autres équipes et joueurs 2ème . 5me ligue
  - C seniors dès année naissance 1970
  - D vétérans dès année naissance 1960
- 6.1.2.3 Droit de jouer
- Une société peut s'inscrire avec plusieurs équipes (aussi à la même catégorie).
  - Un joueur/une joueuse ne peut participer qu'avec une équipe.
- 6.1.2.4 Déroulement
- S'il n'y a pas assez d'inscriptions, une catégorie peut être annulée.
  - S'il y a trop d'inscriptions dans une catégorie, la direction du tournoi a le droit de faire des redistributions.
  - Le tournoi aura lieu à l'air libre sur gazon.
  - Lors du mauvais temps, la direction du tournoi décide du cours.
- 6.1.2.5 Règlement
- S'appliquent les règlements pour balle aux poings de champs de SWISS-FAUSTBALL avec les modifications suivantes :
- Nombre de joueurs: 2 joueurs par équipe
  - Terrain de jeu: terrain complet: 14 x 6m  
terrain intérieur: 10 x 4m (le premier contact de la balle au sol est dans le terrain intérieur après le service/le retourné)
  - Hauteur de la corde: 1.60 m
  - Spécialités : l'équipe qui fait le point, a le droit au service. Le service se fait sur la base du terrain intérieur.
- 6.1.2.6 Durée du match
- Environ 1 x 12 minutes sans changement de camp (dépendant du nombre des équipes participantes)
- 6.1.2.7 Arbitres
- Les arbitres et les scripteurs sont mettre à disposition par les équipes selon le programme.
  - Seulement des arbitres possédant au moins d'un brevet cantonal sont à mettre à disposition.
  - On se passe de juges de lignes (du fairplay!)
  - En cas d'absence de l'arbitre, le groupe ne peut pas entrer en compétition et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.
- 6.1.2.8 Proclamation des résultats
- La proclamation des résultats aura lieu sur place à la fin du tournoi.
  - Les trois premières équipes par catégorie reçoivent un prix en nature.
- 6.1.2.9 Informations
- Des informations plus précises seront publiées sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch) et dans le guide de fête.
- 6.1.3 Tournoi nocturne de Volley-ball 2<sup>ème</sup> week-end**
- 6.1.3.1 Lieu/date/heures
- Kirchberg, 26/27 juin 2010, dès 21.00h au plus tard 03.00h
- 6.1.3.2 Catégories
- Messieurs
  - Dames
  - Mixte (au moins trois femmes sur terrain)
- 6.1.3.3 Droit de jouer
- Une société peut s'inscrire avec plusieurs équipes.
  - Un joueur/une joueuse ne peut participer qu'avec une équipe.
- 6.1.3.4 Déroulement
- S'il n'y a pas assez d'inscriptions, une catégorie peut être annulée. S'il y a trop d'inscriptions, des équipes peuvent être refusées selon les critères ci-après:
- 1ère priorité: seulement une équipe et par catégorie par société
  - 2ème priorité: la date de réception de l'inscription

- 6.1.3.5 Règlement  
S'appliquent les règlements de Swiss Volley.
- 6.1.3.6 Durée du match
- Environ 12 minutes (dépendant du nombre des équipes participantes)
  - Sans changements de camp
  - Jeu sur points
- 6.1.3.7 Arbitres
- Les arbitres sont mettre à disposition par les équipes selon le programme.
  - La possession du brevet n'est pas d'obligation.
  - En absence de l'arbitre, le groupe ne peut pas entrer en compétition et une déduction de la finance de garantie (art. 7.5) sera ordonnée.
- 6.1.3.8 Proclamation des résultats
- La proclamation des résultats aura lieu sur place à la fin du tournoi.
  - Les trois premières équipes par catégorie reçoivent un prix en nature.
- 6.1.3.9 Informations  
Des informations plus précises seront publiées sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch) et dans le guide de fête.

## 6.1.4 Tournoi nocturne balle à la corbeille

- 6.1.4.1 Lieu/date/heures  
Utzenstorf, 26/27 juin 2010, dès 21.00h au plus tard 03.00h
- 6.1.4.2 Catégories
- Messieurs
  - Dames
  - Mixte (au moins deux femmes sur terrain)
- 6.1.4.3 Droit de jouer
- Une société peut s'inscrire avec plusieurs équipes.
  - Un joueur/une joueuse ne peut participer qu'avec une équipe.
- 6.1.4.4 Déroulement  
S'il n'y a pas assez d'inscriptions, une catégorie peut être annulée. S'il y a trop d'inscriptions, des équipes peuvent être refusées selon les critères ci-après:
- 1ère priorité: seulement une équipe et par catégorie par société
  - 2ème priorité : la date de réception de l'inscription
- 6.1.4.5 Règlement  
S'appliquent le règlement balle à la corbeille 2004 FSG.
- 6.1.4.6 Durée du match
- Environ 15 minutes (dépendant du nombre des équipes participantes)
  - Pas de changement de camp
- 6.1.4.7 Proclamation des résultats
- La proclamation des résultats aura lieu sur place à la fin du tournoi.
  - Les trois premières équipes par catégorie reçoivent un prix en nature.
- 6.1.4.8 Informations  
Des informations plus précises seront publiées sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch) et dans le guide de fête.

## 6.2 Estafette navette

Une estafette navette avec témoin sera disputée:

- Un groupe se compose de 10 coureurs/coureuses.
- La distance de la course est entre 60 et 70m et doit être accomplie 2x par coureur/coureuse.
- Le relais s'effectue au moyen d'un témoin.

- 6.2.1 Catégories**
- Cat. Hommes
  - Cat. Dames
  - Cat. Mixte (au moins 5 dames)
- 6.2.2 Participation**
- Toutes les sociétés qui font le concours des sociétés, ont la possibilité de participer à la stafette navette. Une équipe par société peut y prendre part. Chaque coureur/coureuse ne peut que participer dans une équipe.
- 6.2.3 Tenues et publicité**
- Lors des compétitions, la tenue des concurrents doit être uniforme (maillot). Voir DAS art. 1.4.
- 6.2.4 Dispositions générales**
- Après le départ, aucun/e coureur/coureuse ne peut être remplacé/e ou échangé/e. Lorsqu'un/e coureur/coureuse se blesse, ce/tte dernier/ière ne peut être échangé/e.
- 6.2.5 Faux départ / témoin / relais**
- Lors d'un faux départ, le groupe est pénalisé d'un supplément de temps selon DAS sanctions en cas de faux départ et de faute de croisement. Le témoin doit être porté dans la main pendant toute la course. Si le témoin est jeté, le groupe sera disqualifié. Le départ de chaque coureur/coureuse se fait sans aide. Toute aide de quelque nature qu'elle soit, est également pénalisée par disqualification du groupe. La remise doit être effectuée de telle façon à ce que le témoin passe dans tous les cas autour du poteau à la fin de la piste. Si ce n'est pas le cas, le groupe sera disqualifié.
- 6.2.6 Courses de qualification / final**
- Les courses de qualification et la final auront lieu le dimanche, 27 juin 2010. L'horaire exact sera publié dans le guide de fête ainsi que sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).
- 6.2.7 Vainqueurs**
- Le vainqueur de la final de chaque catégorie reçoit un prix souvenir
- 6.2.8 Déroulement**
- Une catégorie de stafette navette ne sera couru que s'il y a au moins 6 inscriptions.
  - La stafette navette aura lieu sur pelouse
  - Chaussures à vis sont permises.
  - En cas de mauvais temps ou de terrain impraticable, la direction de concours décide du déroulement.
- 6.2.9 Dispositions finales**
- La direction de concours surveille les concours. Le déroulement des protêts concernant les décisions des juges se fait selon art. 8.3. En cas de confusion la direction de concours décide définitivement. D'éventuelles modifications ou des informations plus précises seront publiées dans le guide de fête et sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).
- 6.3 Productions libres**
- Toutes les sociétés ou groupes spécialisés ont la possibilité de présenter des productions libres sans jugement. Durée: 2 à 5 minutes.
- Ces productions auront lieu sur les terrains de concours de la gymnastique et de la gymnastique aux agrès. L'horaire sera publié dans le guide de fête et sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).
- 6.4 Cérémonie de clôture**
- La cérémonie de clôture aura lieu le dimanche, 27 juin 2010, dans l'après-midi. Les sociétés/groupes sont obligés de participer avec une délégation (au moins moniteur/monitrice, porte-drapeau). Des informations plus précises concernant les horaires et le déroulement précis seront publiés sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch) et dans le guide de fête.
- 6.5 Offre récréative et de loisirs**
- Des informations plus précises seront publiées sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch) et dans le guide de fête.

## 7. Finances

### 7.1 Cartes de compétition journalières

Les personnes non affiliées à la FSG peuvent participer aux concours FSG après s'être acquittées d'une carte journalière. Nous distinguons entre les catégories actifs et jeunesse. La licence du sport élite a la même valeur que la carte de membre. Cartes de compétition (sans assurance auprès de la CAS) sont valables durant toute la FCG 2010

Prix de la carte journalière	Fr. 50.00 (adultes) Fr. 30.00 (jeunesse)
------------------------------	---

### 7.2 Frais d'inscription

Pour chaque inscription de société le montant de Fr. 500.- doit être versé. L'inscription est seulement valable avec le paiement des frais d'inscription. Le versement se fait au compte de la banque cantonale bernoise (détails voir art. 14). **Aucune** facture avec bulletin de versement ne sera envoyée. Si besoin, un bulletin de versement peut être demandé auprès du chef des finances de la CO FCT (adresse voir art. 14). **Le délai de paiement est le 15 novembre 2009 (déduction de la finance de garantie).**

#### 7.2.1 Finance de garantie

Les frais d'inscription de Fr. 500.00 sont employés comme finance de garantie.

#### 7.2.2 Remboursement de la finance de garantie

Le CO rembourse la finance de garantie lors de l'inscription et paiement correcte et d'un comportement sportif à la fête de gymnastique, à condition qu'un bulletin de versement soit envoyé au chef des finances du CO jusqu'au 28 février 2010. Si ce délai n'est pas respecté, aucun remboursement de la finance de garantie ne sera effectué.

### 7.3 Finance d'inscription

La finance d'inscription se monte à:

- par concours de sociétés en trois parties (actifs, D/H, SS) Fr. 200.00
- par concours de sociétés en une partie (actifs, D/H, SS) Fr. 100.00
- par concours de sociétés en trois parties (jeunesse) Fr. 80.00
- par concours de sociétés en une partie (jeunesse) Fr. 50.00
- par société/groupe jeux seniors Fr. 50.00
- par équipe de jeux Fr. 50.00
- par équipe CMEA Fr. 50.00
- finance d'inscription gym. individuel 1994 et plus jeunes Fr. 10.00
- finance d'inscription gym. individuel 1993 et plus âgés Fr. 20.00
- inscription tardive gym. individuel Fr. 20.00
- Plusport Fr. 00.00

Lors d'une participation qu'à la cérémonie de clôture ou qu'aux présentations libres, aucune finance d'inscription ne sera demandée.

#### 7.3.1 Remboursement de la finance d'inscription

La finance d'inscription n'est pas remboursée en cas de désistement (art. 1.6.5) intervenant après le 28.02.2010.

### 7.4 Prix de moniteur

Les concours de sociétés actifs, D/H, S/S et jeunesse comprennent tous un prix du moniteur (art. 7.3) compris dans la finance de départ. Des prix de moniteur supplémentaires peuvent être retirés contre paiement.

## 7.5 Déduction de la finance de garantie

Sont déduits de la finance de garantie pour:

- Non respect des délais, par jour et par cas (timbre postal/date courriel) Fr. 10.00
- Non participation société/groupe, par cas Fr. 300.00
- Non participation équipes jeu, par cas Fr. 100.00
- Non participation équipe CMEA, par cas Fr. 100.00
- Non participation gymnaste individuel, par cas Fr. 20.00
- Non déclaration de juges et arbitres Fr. 200.00
- Non participation aide par discipline, juge ou arbitre, par cas Fr. 100.00
- Désistement après 28.02.2010 Fr. 500.00
- Constat de non-respect lors du contrôle des cartes de fête Fr. 500.00

## 7.6 Cartes de fête

- Toutes les personnes participant activement à la FCG2010 doivent acheter une carte de fête et la porter pendant toute la durée de la manifestation.
- La participation à la cérémonie de clôture ne nécessite aucune carte de fête.
- En cas d'inscription sur la place de concours, faire la preuve de l'achat de cartes de fête ou montrer le nombre correspondant.
- Est pris en compte pour les équipes de jeux et de CMEA le nombre de participants actifs au concours.
- Si la preuve d'achat des cartes de fête ne peut être faite, le nombre de cartes de fête correspondant doit être acheté avant le départ. Le prix des cartes de fête achetées après contrôle est majoré de 50% par rapport au prix officiel.
- Si le CO ou la direction de concours est induite en erreur, la finance de garantie n'est pas remboursée.

**Type A** **Fr. 95.00**

### Concours de sociétés adultes

1 repas principal, 1 eau minérale (pas de boisson sucré), participation aux divertissements, participation aux frais, participation pour l'association, bus navette.

**Type B** **Fr. 25.00**

### Gymnastique individuelle, jeux, sport seniors, CMEA

1 boisson, participation aux frais, bus navette.

**Type C** **Fr. 20.00**

### Concours de sociétés jeunesse, gym. individuel jeunesse, Plusport

1 boisson, participation aux frais, bus navette, croix de fête.

## **8. Dispositions légales**

### **8.1 Obligations financières**

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels, qui ne satisfont pas aux obligations financières (finance description/de participation et de garantie, factures de l'organisateur) ne peuvent pas participer. La quittance des paiements effectués, doit être présentée au moins 5 jours avant la compétition.

### **8.2 Caractère obligatoire des prescriptions de concours**

Par leur participation à la manifestation, les gymnastes reconnaissent le caractère obligatoire des directives de concours, des règlements déterminants pour le concours ainsi que des conditions de participation.

### **8.3 Protêts**

Si la procédure s'appliquant en cas de protêt et de recours n'est pas réglée dans les prescriptions des branches, la réglementation suivante est appliquée suivant l'art. 8.3.1.

#### **8.3.1 Protêts contre les décisions de la direction de concours**

Les protêts qui concernent le non respect des prescriptions de concours, des directives ou des décisions de la direction de concours doivent être déposés par écrit auprès du chef de place compétent ou du chef de concours au plus tard 30 minutes après l'incident ou la communication de la note.

Le dépôt d'un protêt doit être accompagné d'un dépôt de Fr. 100.00.

Trois personnes de la direction de concours sont compétentes pour le traitement des protêts. Ces personnes, compétentes pour traiter les protêts sont désignées par le directeur de concours avant le début du concours.

Les personnes ayant à traiter un protêt et ayant un lien avec les sociétés ou personnes impliquées doivent renoncer à exercer leur fonction. Le cas échéant, le directeur de concours ou son remplaçant doit désigner une autre personne compétente pour traiter le protêt en question.

Les protêts, qui sont déterminants pour la suite du concours sont traités immédiatement. Les protêts, qui n'ont pas une influence directe sur le concours ou le classement sont traités dans un délai de cinq jours.

En cas de rejet d'un protêt, le dépôt reste à la CO. Si le protêt est approuvé, le dépôt est remboursé. La décision est communiquée par écrit et est définitive. Une première information est si possible délivrée par oral.

### **8.4 Comportement des participants**

Les sociétés, groupes et gymnastes individuels qui ne respectent pas les directives de concours, les instructions de la direction de concours ou des organisateurs devront en répondre. La société est responsable solidairement pour des personnes individuelles appartenant à une société participant au concours.

Nous attirons l'attention sur le règlement d'organisation mesures de prévention contre vandalisme lors de manifestations de la TBOE du 28 avril 2005, qui se trouve sur l'internet [www.tboe.ch](http://www.tboe.ch) ou [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

### **8.5 Sanctions à l'encontre des sociétés fautives**

Nous attirons l'attention sur l'appendice sous 11.2 concernant le règlement d'organisation susmentionné "décision et mesures pénales/de droit civile" du 28 avril 2005.

## 9. Dispositions finales

### 9.1 Interprétation des textes des directives de concours

En cas de difficultés d'interprétation, le texte allemand fait foi.

### 9.2 Dispositions de la direction de concours/du CO

Les instructions de la direction de concours et des organisateurs ont un caractère obligatoire pour tous les participants à la manifestation.

### 9.3 Corrections et modifications apportées aux directives de concours

#### 9.3.1 Modifications

La direction générale des concours est habilitée à modifier, compléter ou adapter les présentes directives de concours, si de nouvelles connaissances le exigent.

#### 9.3.2 Informations

Des directives d'organisation et instructions de la direction de concours ou du CO seront faits savoir sous forme appropriée. Durant la manifestation, les participants sont tenus de s'informer de corrections éventuelles.

Tous les compléments, modifications et précisions seront publiés sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

#### 9.3.3 Interprétation

En cas de doute quant à l'interprétation des directives et instructions, la décision revient à la direction générale des concours.

## 10. Approbation

La TBOE et le CO ont approuvé les présentes directives de concours en juin 2009.

Association gymnastique Bern Oberaargau-Emmental  
Chef de la division manifestations/concours

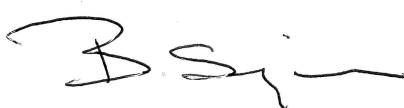


Hansjörg Arm

Fête cantonale de gymnastique bernoise 2010  
Présidents du comité d'organisation



Kurt Häusler



Beat Singer

## 11. Annexe

### 11.1 Dédutions d'ordre pour tous les concours

Pour autant que les directives propres aux disciplines ne fassent pas mention de déductions d'ordre, celles-ci sont appliquées selon les directives ci-après.

#### 11.1.1 Décision

La direction des concours peut procéder à des déductions d'ordre dans chacune des disciplines. La décision sera toujours prise par la direction des concours qui se fonde sur les rapports des juges de taxation et des chefs de place.

#### 11.1.2 Procédé

- |   |                  |
|---|------------------|
|   | dédution         |
| • Non respect des directives et des prescriptions de concours   | 0,5 pt           |
| • Début du concours retardé par rapport au plan de travail, dont la faute incombe à la société  | 0,5 pt           |
| • Interruption et reprise de la discipline suite à un incident technique dû au support musical, aux engins apportés, à la tenue ou aux moyens d'aides auxiliaires | 0,3 pt           |
| • Interruption et reprise d'une discipline suite à un accident  | 0,3 pt           |
| • Comportement antisportif des sociétés ou des personnes individuelles avant, pendant ou après le concours  | 0,5 . 1,0 pt     |
| • Comportement gravement antisportif de la société ou des membres de la société, avant, pendant et après le concours  | disqualification |

### 11.2 Appendice au règlement d'organisation « mesures de prévention contre le vandalisme lors de manifestations ».

#### Décisions mesures pénales/de droit civile

Édition 28 avril 2005

En référence au règlement « mesures de prévention contre le vandalisme lors de manifestations », art. 6, s'applique aux décisions:

Les sociétés, membres des sociétés ou autres personnes qui ne respectent pas les directives de concours et les ordres de la direction des concours ou de l'organisateur, qui exécutent ou participent à des actes de vandalisme seront responsables de leurs actes.

La direction de concours peut prononcer des décisions lors du déroulement de la manifestation. Le CO ou l'organisateur ont un droit de proposition. Les sociétés ou les membres des sociétés doivent être entendus avant une éventuelle prise de décision.

Les décisions peuvent porter sur :

- La disqualification de la société ou de certains membres de la société
- La retenue de la finance de garantie ou le versement de dommages intérêts correspondant au montant des dégâts occasionnés
- L'exclusion de la société ou de certains membres de la société pour les manifestations de la TBOE

Dans tous les cas, lors d'actes de vandalisme, de vol ou de brutalités, des démarches pénales et civiles peuvent être entreprises à la demande du/des lésé(s).

Cette annexe fait partie intégrante du règlement « Mesures de prévention contre le vandalisme lors des manifestations » qui a été accepté lors de la PLK de la TBOE du 28.4.2005.

## 12. Règlements

Voir également [www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch) . sport de masse)

Les règlements suivants prévalent sur les directives de concours de la FCG:

- Statuts TBOE édition 2007 ([www.tboe.ch](http://www.tboe.ch))
  - Prescriptions concernant la publicité sur les tenues durant les manifestations 2001 FSG ([www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch))
  - Statut du dopage de Swiss Olympic éd. 2009 ([www.stv-fsg.ch](http://www.stv-fsg.ch))
  - Règlement d'organisation mesures de prévention contre le vandalisme lors de manifestations de la TBOE du 25 avril 2005 ([www.tboe.ch](http://www.tboe.ch))
- 
- Les directives suivantes doivent être appliquées:
  - Directives test de branche allround (éd. 2008)
  - Directives test de branche balle à la corbeille (éd.2008)
  - Directives test de branche volley-ball (éd. 2008)
  - Règlement balle au poing (éd. 2000)
  - Règles balle à la corbeille (éd. 2004)
  - Règlement volley-ball (éd. 2002)
  - Directives et prescriptions de taxation gymnastique aux agrès de sociétés (éd. 2010)
  - Directives et prescription de taxation gymnastique aux agrès Elle+Lui (éd. 2009)
  - Directives de gymnastique aux agrès individuels (éd. 2006)
  - Table de classification gymnastique aux agrès (éd. 2008)
  - Directives de gymnastique (éd. 2008)
  - Directives aérobic (éd. 2008)
  - Directives d'athlétisme de sociétés (éd. 2009)
  - Directives de concours multiple par équipe en athlétisme CMEA (éd. 2008)
  - Directives de concours d'athlétisme Elle+Lui (éd. 2005))
  - Règlement de compétition d'athlétisme (éd. 2006)
  - Directives concours jeux aux nationaux (éd. 2005)
  - Directives parcours jeunesse (éd. 2006)
  - Directives Fit&Fun (éd. 2010)
  - Disposition et directives de concours de gymnastique (éd. 2006)

## 13. Abréviations

### 13.1 Général

TBOE	Ass. de gym. Bern Oberaargau-Emmental
FSG	Fédération suisse gymnastique
CAS	Caisse assurance de sport de la FSG
ASA	Administrations des sociétés et des associations
FSA	Fédération suisse d'athlétisme « Swiss athletic »
FCG	Fête cantonale de gymnastique
AD	Aide par discipline
Ar	Arbitre
Ju	Juge
gf	Gymnastes féminines
gm	Gymnastes masculins
d/h	dames/hommes
ds/s	dames seniors/seniors

### 13.2 Concours

GD	Groupe de disciplines
CP	Classe de performance
Div	Division
Ind.	Concours individuel
CSoc	Concours de sociétés
PC	Partie de concours
PCc	Prescriptions de concours
CMEA	Concours multiple par équipes d'athlétisme
P Programme	

### 13.3 Jeux

FB	Balle au poing
KB	Balle à la corbeille
VB	Volley-ball

### 13.4 Gymnastique

GYG	Grande surface
GYK	Petite surface
GYB	Sur scène
...OH	Sans engin à main
...MH	Avec engin à main

### 13.5 Athlétisme / CMEA

400	Course 400m
800	Course 800m
1000	Course 1000m
HO	Saut en hauteur
KUG	Lancer du poids
PS80	Estafette navette 80m
SB	Balle à la lanière
SP	Lancer du javelot
WE	Saut en longueur
WU	Lancer de l'agrès
CMEA	Concours multiple par équipes d'athlétisme
DAS	Directives d'athlétisme de société

### 13.6 Gymnastique aux agrès

Getu	Gymnastique aux agrès
GAS	Gymnastique aux agrès société
GAI	Gymnastique aux agrès individuel
BA	Barres parallèles
BO	Gymnastique au sol
PF	Cheval-d'arçons
RE	Barre fixe
RR	Rhönrad
SP	Sauts
SR	Anneaux balançants
SSB	Barres asymétriques scolaires
TR	Trampoline
GK	Combinaison d'engins
õ BABO	Barres parallèles/Gymnastique au sol
õ BOPF	Gymnastique au sol/Cheval-d'arçons
õ SPPF	Saut/Cheval-d'arçons
õ SSBPF	Barres asym. scolaires /Cheval-d'arçons
õ REPF	Barre fixe/Cheval-d'arçons
õ BAPF	Barres parallèles/Cheval-d'arçons
õ BORE	Gymnastique au sol/Barre fixe
õ SPRE	Sauts/Barre fixe
õ SSBRE	Barres asym. scolaires/Barre fixe
õ BARE	Barres parallèles/Barre fixe
õ BOSP	Gymnastique au sol/Sauts
õ SPSSB	Sauts/Barres asym. scolaires
õ BASP	Barres parallèles/Sauts
õ BOSSB	Gymnastique au sol/Barres asym. scolaires
õ BASSB	Barres parallèles/Barres asym. scolaires

### 13.7 Gymnastique aux jeux nationaux

STH	Lever de la pierre
STS	Jet de la pierre

### 13.8 Tests de branche

FTA	Test de branche allround
FTK	Test de branche balle à la corbeille
FTV	Test de branche volley-ball

### 13.9 Fit&Fun

FF1	Discipline 1, Foot-Balle à la corbeille/Intercross
FF2	Discipline 2, balle croisée/unihockey
FF3	Discipline 3, anneau de caoutchouc mousse/ balle de tennis-rugby

### 13.10 Aérobic

Ae	Aérobic
TAe	Team aérobic

### 13.11 Jeunesse

HL	Course d'obstacle
UHP	Parcours de jeux unihockey
STA	Test de jeu allround

### 13.12 Concours de gymnastique

UH	Unihockey
BB	Basketball

## 14. Adresses

### Direction générale de concours TBOE:

Brigitte Häni  
Muttigasse 1  
3263 Buetigen  
Tél. privé: 032 384 27 39  
Natel: 078 818 82 13  
Email: [b.haeni@ktf2010.ch](mailto:b.haeni@ktf2010.ch)

### Président CO:

Kurt Häusler  
Erlenweg 4  
3422 Kirchberg  
Tél. privé: 034 445 47 00  
Tél. prof.: 031 380 37 74  
Natel: 079 208 18 51  
Email: [k.haesler@ktf2010.ch](mailto:k.haesler@ktf2010.ch)

### Administration CO:

Kindler Peter  
Ahornweg 6  
3425 Koppigen  
Tél. privé: 034 413 19 28  
Tél. prof.: 034 413 88 86  
Natel: 079 440 50 11  
Email: [p.kindler@ktf2010.ch](mailto:p.kindler@ktf2010.ch)

### Finances CO:

Bracher Thomas  
Styglistr. 5  
3427 Utzenstorf  
Tél. privé: 032 665 11 06  
Tél. prof.: 032 666 35 82  
Natel: 078 825 48 81  
Email: [t.bracher@ktf2010.ch](mailto:t.bracher@ktf2010.ch)

### Relations bancaires:

Banque cantonale bernoise, 3001 Bern  
Compte IBAN CH55 0079 0016 2632 9851 2  
Au nom de la Fête cantonale de gymnastique bernoise  
BC: 790 / PC Banque: 30-106-9

(Lors du paiement, il faut absolument indiquer le nom de la société!)

CO Fête cantonale de gymnastique bernoise 2010  
Association de gymnastique Bern Oberaargau-Emmental

[www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch)  
[www.tboe.ch](http://www.tboe.ch)

## 15. Surface pour les disciplines

<b>Aérobic</b>	salle de gymnastique
<b>Tests de branche</b>	
Allround	prairie
Balle à la corbeille	prairie
Volley-ball	prairie
<b>Fit &amp; Fun</b>	
Foot-Balle à la corbeille 1a	pelouse
Intercross 2a	pelouse
Balle croisée 2a	pelouse
Unihockey 2b	place en dur
Anneau de caoutchouc mousse 3a	pelouse
Balle de tennis-rugby 3b	pelouse
<b>Agrès</b>	
Barres parallèles	salle de gymnastique/pelouse (*)
Sol	salle de gymnastique/pelouse (*)
Combiné d'engins	salle de gymnastique/pelouse (*)
Cheval-arçons	salle de gymnastique/pelouse (*)
Barre fixe	salle de gymnastique
Anneaux balançants	salle de gymnastique
Rhönrad	salle de gymnastique
Barres asymétriques scolaires	salle de gymnastique/pelouse (*)
Sauts	salle de gymnastique/pelouse (*)
Trampoline	salle de gymnastique
<b>Gymnastique</b>	
Petite et grande surface	pelouse
Petite surface jeunesse	salle gymnastique (*)
Scène	salle gymnastique
<b>Parcours jeunesse</b>	
Course d'obstacles	pelouse
Parcours de jeu unihockey	revêtement en asphalte
Tests jeux allround	revêtement en asphalte
<b>Athlétisme</b>	
Courses 60 . 100m	revêtement en asphalte (parking avec légère inclinaison)
Saut en hauteur	piste en tartan
Jet du boulet	asphalte
Courses 400, 800, 1000, 2000m (elle&lui)	place résistante aux intempéries, piste 200m, <b>pas de chaussures à vis!</b>
Estafette navette concours sociétés	revêtement en asphalte (parking avec légère inclinaison)
Estafette navette manifestations annexes	pelouse, chaussures à vis sont permises
Balle à la lanière	piste tartan (démontable)
Lancer / lancer javelot / lancer petite balle	piste tartan (démontable)
Saut en longueur	piste tartan

### **Gymnastique aux jeux nationaux**

Lever de la pierre prairie  
Lancer de la pierre piste tartan (démontable)

### **Sport seniors**

Tournoi des 3 jeux salle de gymnastique

### **Jeux**

Balle au poing pelouse  
Balle à la corbeille salle de gymnastique  
Volley-ball salle de gymnastique

### **Team aérobic**

salle gymnastique

### **Concours de gymnastique**

Unihockey revêtement en asphalte  
Basketball revêtement en asphalte

(\*) = encore en discussion, sera publié dans le guide de fête et sous [www.ktf2010.ch](http://www.ktf2010.ch).

Toute modification réservée compte tenu d'un éventuel changement de lieu.

## **16. Délais**

Veiller à observer les délais suivants (timbre postal/date du courriel):

- Délai d'inscription pour tous les concours 31 octobre 2009
- Paiement de la finance d'inscription et de garantie 15 novembre 2009
- Renvoie de la feuille de contrôle concours sociétés 31 janvier 2010
- Inscription nominative des gymnastes individuels 28 février 2010
- Liste de commande CO 28 février 2010
- Bulletin de versement pour le remboursement de la finance de garantie 28 février 2010
- Liste de matériel agrès (y compris demande pour engins auxiliaires et autres engins supplémentaires) 28 février 2010
- Paiement selon facture du CO 15. Mai 2010